



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 3 novembre 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Myriam Nadeau.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Mathieu Bélanger, Catherine Bellemare, Jean Boileau, Suzanne Dagenais, Laurence Gillot, Melvin Jomphe, M^e Martin Leblanc Catherine Marchand, Yvan Moreau, M^e Marlène Painchaud, Marc Phaneuf et Marie-Hélène Rivard.

CP20201103-P1

RECONDUCTION DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE AU CENTRE-VILLE

9 h 30 – Présentation par monsieur Mathieu Bélanger.

Monsieur Bélanger met en contexte la présentation. Le Programme de revitalisation visant à promouvoir la construction domiciliaire de son centre-ville identifiée l'Île de Hull, se termine le 31 décembre 2020. De même, le Programme d'aide financière à l'acquisition d'une propriété sur une partie du territoire de l'île de Hull, vient quant à lui à échéance le 31 décembre 2019.

Par ailleurs, le Programme de réhabilitation environnementale des friches industrielles d'une partie de son centre-ville arrive lui aussi à échéance au 31 décembre 2020 et son prolongement est requis puisque les travaux de réhabilitation ne sont pas terminés.

Ces programmes ont porté fruit et ont contribué au développement du centre-ville.

Monsieur Bélanger explique les caractéristiques de chacun de ces trois programmes, les constats qui ont été faits et l'aide financière qui leur est attribué.

Pourquoi reconduire les programmes de subvention à la construction résidentielle au centre-ville?

- L'orientation 3 (densification urbaine) constitue un élément central du PPU centre-ville. Toutefois, l'objectif de 4 000 logements n'est pas, à ce jour, atteint;
- 1 283 nouveaux logements ont été construits entre 2009 et 2019 à l'aide du Programme de revitalisation visant à promouvoir la construction domiciliaire dans la partie de son centre-ville identifiée l'île de Hull;
- La construction de près de 1 309 nouveaux logements est projetée (projets avec permis ou approuvés);
- Malgré la construction résidentielle, entre 2011 et 2016, la population a diminué de 5,2 %, passant de 12 275 à 11 640 personnes. Le nombre de ménages a quant à lui diminué de 0,8 %, passant de 6 630 à 6 575. À l'inverse, entre 2011 et 2016, le nombre d'emplois au centre-ville a augmenté, passant de 42 525 à 43 055;
- Les programmes d'aide financière ont été efficaces, mais le PAFAP est échu et les deux autres arrivent à échéance au 31 décembre 2020.

RECOMMANDATIONS :**CP-SUDD-2020-002**

- Reconduire le programme jusqu'au 31 décembre 2025, ou jusqu'à l'atteinte de 4 000 nouveaux logements tel que prévu au PPU du centre-ville;
- Maintenir les modalités du programme pour soutenir le rythme de développement;
- Agrandir le territoire admissible en y ajoutant le secteur de la Fonderie;
- Intégrer une disposition visant à mettre fin à la subvention si un usage de résidence de tourisme est exploité dans les lieux visés par la subvention;
- Évaluer un ajustement au programme dans le cadre de la Stratégie d'inclusion du logement abordable dans les projets résidentiels d'initiative privée, notamment afin d'évaluer l'ajout de paramètres associés au logement abordable et aux logements destinés aux familles.

CP-SUDD-2020-003

- Reconduire le Programme d'aide financière à l'acquisition d'une propriété sur une partie du territoire de l'île de Hull pour une période de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2023;
- Prévoir une enveloppe budgétaire de 900 000 \$ afin d'aider 45 ménages de la façon suivante : 300 000 \$ dans le cadre du PAFAP et 600 000 \$ pour de l'aide à la rénovation dans le cadre du Programme de rénovation résidentielle de la Ville de Gatineau;
- Les fonds seront pris à même une enveloppe résiduelle associée au Programme Rénovation Québec.

CP-SUDD-2020-004

Reconduire le Programme de réhabilitation environnementale des friches industrielles, pour soutenir le redéveloppement de l'ancien site de la Domtar à des fins résidentielles et commerciales, jusqu'à épuisement des fonds.

Une période de question et de commentaire a lieu.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc parle de l'ACQ et de l'APCHQ. Il demande si ces associations ont été rencontrées. Il demande également s'il y a une dégradation dans le temps pour la taxation. Il indique que les élus n'ont pas eu le détail des programmes dans les pièces jointes. Existe-t-il une nouvelle étude de marché qui démontre que nous ne sommes pas concurrentiels? Est-ce que nous avons une étude sur les gens qui se sont installés au centre-ville et ceux qui ont quittés le centre-ville se sont installés à quel endroit?

On répond à monsieur LeBlanc que les détails sur les programmes suivront. La présentation est faite en vue des projets de règlements qui seront déposés au conseil municipal du mois de novembre. Le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) voulait soumettre ses recommandations au conseil municipal avant la séance de novembre. Pour ce qui est de l'ACQ et de l'APAHQ, il n'y a pas eu de rencontres spécifiques. Il a, par contre, souvent été demandé par les promoteurs s'il y aurait une reconduction des programmes ou non. Cette situation met beaucoup de pression sur le SUDD. Pour la dégradation de la taxe dans le temps, il explique les différences entre les types de subvention pour les taxes foncières en fonction du type de projet. Monsieur Bélanger mentionne qu'il n'y a pas eu de nouvelle étude faite. On conserve la même logique jusqu'à l'atteinte des 4 000 unités.

Madame la conseillère Louise Boudrias a remarqué que les chiffres qu'on leur a donnés ne sont pas les mêmes que dans le bilan du PPU centre-ville. On lui répond qu'effectivement, les données du mois de mars ont été actualisées avec ce qui est arrivé dans les derniers mois. Madame Boudrias dit que ça fait une grosse différence. Elle regarde l'objectif des 4 000 logements et avec les chiffres actuels nous sommes à 32 %. Avec ce qu'elle a aujourd'hui, nous n'atteignons pas les objectifs et ce n'est pas un résultat intéressant. On semble incapable de créer un milieu de vie. Avec le fait qu'on travaille le nouveau PPU centre-ville, pourquoi est-ce qu'on ne reconduit pas les programmes pour une période d'un an? On pourrait profiter du travail qui est en cours et développer un programme en lien avec le nouveau PPU. Elle a de la difficulté à comprendre la diminution de la population dans le centre-ville malgré la construction de nouveaux immeubles. On répond que ce sont les données du recensement et nous ne pouvons faire que des hypothèses. De toute évidence, il y a des propriétaires qui ne sont pas résidents. Le maire ajoute qu'il y a peu de famille qui arrivent et les unités sont habitées par peu de gens.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin réfère à la proposition 1 où l'on identifie le PPU centre-ville. À l'urbanisme, le centre-ville du PPU est plus grand que seulement l'île de Hull et il propose d'inclure tous les secteurs identifiés sur la carte du PPU centre-ville dans les programmes, dont la rue Lois, une partie du boulevard Saint-Joseph et de la rue Montcalm. On lui répond que les programmes ont été concentrés sur l'île de Hull parce que le ratio entre le nombre de résident et le nombre d'emploi est disproportionné.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette est d'accord avec le renouvellement à court terme. Elle partage l'avis de madame Boudrias et de monsieur LeBlanc. Ces propositions n'ont pas été vues par la CDTHE et elle croit que l'on devrait le faire. Madame Marquis-Bissonnette propose la reconduction des programmes pour les six prochains mois conditionnellement à ce qu'ils fassent l'objet d'une analyse et de discussions à la CDTHE pour que des recommandations soient faites au conseil municipal sur les modalités de ces programmes et sur le territoire visé par ceux-ci.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon est d'accord avec madame Boudrias. Est-ce que l'objectif est vraiment atteint? Il lui manque des informations lui indiquant qu'il s'agit d'un bon investissement et que l'on arrivera à nos fins. Pour la recommandations 2, il croit qu'il y a d'autres moyens d'attirer de jeunes familles au centre-ville (jeux dans les parcs et autres).

Monsieur le conseiller Cédric Tessier est d'accord avec madame Boudrias et avec madame Marquis-Bissonnette. Nous devons avoir une nouvelle réflexion d'ensemble pour la suite des choses (création d'un milieu de vie, permettre plusieurs types de construction, etc.). Nous devons nous donner du temps pour y réfléchir. Il est ouvert à l'ouverture du périmètre. On doit aussi avoir une réflexion sur les résidences de tourisme. Monsieur Tessier appuierait une reconduction d'un an des programmes, que l'on donne un mandat à la CDTHE, mais qu'on fasse tout de suite les changements pour les résidences de tourisme dans les programmes.

Monsieur le conseiller Marc Carrière n'est pas convaincu que l'on doive aller avec une reconduction d'un an. On se base sur des hypothèses pour prendre une décision. Nous sommes loin d'avoir atteint nos objectifs et nous n'avons pas augmenté la population au centre-ville. Il y a des besoins plus criant sur l'ensemble du territoire de Gatineau. On mélange le nombre de porte et la densification. Il a l'impression qu'on veut précipiter les choses. On doit revoir ces programmes et nos pratiques. En plus, les documents des programmes auraient dû leur être donnés. Monsieur Champagne indique que les programmes sont publics.

Madame la conseillère Audrey Bureau enregistre un potentiel conflit d'intérêt et elle fera clarifier cet aspect en vue du prochain conseil municipal.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier mentionne que les progrès sont lents. Il demande si nous avons atteint le point de saturation pour le genre de logement qu'on cible? Il y a quelque chose qui semble empêcher la progression. Est-ce que le nouveau PPU pourra améliorer les choses? Il croit qu'il y a lieu d'actualiser la cible de 4 000 logements. Tant qu'il n'a pas certaines réponses, il est difficile de se positionner. La suggestion d'un an pourrait-elle mettre à risque des projets immobiliers d'ampleur? Est-ce qu'un an sera suffisant? Monsieur Bélanger répond qu'une période de 10 ans est très courte pour changer une dynamique immobilière. On mentionne qu'une majorité de ces logements n'auraient pas été construits sans les programmes. Madame Marchand indique qu'il s'est construit plus de logements que dans les 25 dernières années. L'objectif du programme était de soutenir des constructions à risque. Le chiffre de 4 000 était une masse critique pour changer l'image du centre-ville. C'est un marché qui est encore vu par les prêteurs hypothécaires comme étant à risque. La fin de ces programmes crée de l'incertitude chez les promoteurs qui ont des projets. Si nous n'avions pas construit ces logements, la diminution de la population aurait été beaucoup plus importante.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne est d'accord avec les propositions, mais est-ce qu'au bout d'un an on sera aligné avec le nouveau PPU? Monsieur Tessier indique que suite aux consultations, le PPU sera mis à jour d'ici l'automne 2021.

Monsieur le conseiller Mike Duggan indique que ce dossier demande de nombreuses décisions à grande échelle. Réduire les programmes pourrait avoir un impact négatif sur le marché et nuire à nos relations avec les promoteurs immobiliers. Il est d'accord avec les propositions de madame Boudrias et de madame Marquis Bissonnette. Il a hâte de voir les discussions au CDTHE.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc demande s'il y a un moyen de mettre un plafond à la valeur des logements admissibles aux programmes. Il ne comprend pas comment on empêchera les Airbnb et il ne comprend pas que les associations de constructeurs n'aient pas été consultées. Il est d'accord que le territoire soit élargie comme le propose monsieur Blondin. Avec la pandémie, on va devoir repenser notre centre-ville. Il aimerait qu'on considère le dégressif dans le temps et en distance.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette est surprise de certains montants à la page 17 de la présentation. Elle aimerait qu'on lui explique le 600 000 \$ que l'on réinvestira dans le PRQ. Monsieur Bélanger lui répond.

Madame la conseillère Louise Boudrias, appuyée de madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette, propose l'amendement suivant :

Prolonger le programme actuel pour une période d'un an et de mandater nos services à présenter à la CDTHE un nouveau programme en lien avec les résultats du bilan et des consultations du PPU.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier aimerait que le taux de saturation du marché soit analysé par la CDTHE. L'amendement est un peu restrictif. Madame Marquis-Bissonnette indique qu'elle a pris en note les demandes précises des élus pour que des analyses soient faites par la CDTHE.

Madame la conseillère Louise Boudrias mentionne qu'il s'agit d'un gros dossier. Elle aimerait que suite à l'analyse de la CDTHE et des recommandations qui seront faites, une rencontre puisse avoir lieu avec tous les élus (si possible en public). Ils pourront alors émettre leurs commentaires et poser leurs questions.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc demande si les crédits de taxes sont remis aux propriétaires. La subvention est versée au propriétaire de l'immeuble. Elle suit l'immeuble et pas le propriétaire.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin, appuyé de madame la conseillère Louise Boudrias, propose l'amendement suivant :

Mandater les services d'évaluer la possibilité d'agrandir le secteur du centre-ville conformément au plan démontrant le centre-ville inclus dans le PPU, et ce, dans le cadre des travaux qui seront faits par la CDTHE.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne comprend la pertinence de ramener des gens dans un secteur spécifique dans un secteur de la ville, ce qui n'est pas nécessairement le cas du secteur de l'UQO. Pour cette raison, il ne pourra pas appuyer la demande d'amendement.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande le vote :

POUR	CONTRE	ABSENTE	ABSTENTION
M. Gilles Chagnon	M ^{me} Maude M-Bissonnette	M ^{me} Myriam Neau	M. Marc Carrière
M. Mike Duggan	M ^{me} Isabelle N. Miron		
M. Jocelyn Blondin	M. Martin Lajeunesse		
M ^{me} Louise Boudrias	M. Maxime Pedneaud-Jobin		
M. Cédric Tessier	M. Daniel Champagne		
M ^{me} Renée Amyot			
M ^{me} Nathalie Lemieux			
M. Gilles Carpentier			
M. Pierre Lanthier			
M. Jean-François LeBlanc			
M. Jean Lessard			

Madame la conseillère Audrey Bureau déclare son potentiel conflit d'intérêts et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations et s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

Adopté sur division

Le comité plénier public est suspendu à 11 h 10.

Reprise du comité plénier public à 11 h 25.

Monsieur Mathieu Bélanger quitte la réunion.

Madame la conseillère Nathalie Lemieux quitte son siège.

CP20201103-P2

IMPLANTATION D'UN OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Présentation par madame Suzanne Dagenais et monsieur Martin Leblanc.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier fait un mot d'introduction.

Madame Dagenais débute la présentation en indiquant que par l'adoption du budget 2020, le conseil municipal a mandaté l'administration pour développer un modèle d'office de consultation publique pour Gatineau et pour le mettre en place.

Madame Dagenais explique le processus actuel pour les activités de consultation publique à la Ville et elle parle de l'unité de coordination. Elle mentionne que les activités de consultation prévues à la loi en matière d'urbanisme ne font généralement pas partie des activités réalisées par l'unité de coordination. Elles sont réalisées par le Service du greffe et le Service de l'urbanisme et du développement durable.

Au fil des ans, des problématiques d'acceptabilité sociale pour divers projets dans les milieux de vie se sont révélées. Certains organismes ou personnes souhaitent des consultations plus poussées et en amont des processus en matière d'urbanisme. La création d'un office, à titre d'instance indépendante, constitue un des moyens pour améliorer ces problématiques. L'unité actuellement en place continuerait ces activités pour les consultations qui ne seraient pas transmises à l'OCPG.

Madame Dagenais explique les travaux réalisés et les principales composantes de l'Office :

- Constitution;
- Mission;
- Sujets soumis à la consultation;
- Droit d'initiative citoyenne en consultation publique;
- Méthode de consultation;
- Fonctions de l'office;
- Ressources humaines.

Les ressources financières de l'office seraient les suivantes :

- Le trésorier de la Ville agit comme trésorier de l'office;
- Le budget annuel estimé est de 800 000 \$:
 - Rémunération et avantages sociaux 500 000 \$;
 - Fonctionnement 100 000 \$;
 - Services professionnels 200 000 \$ (commissaires et collaborateurs);
- Pour 2021, l'office sera mis en place graduellement et sera financé à la hauteur de 250 000 \$ auquel s'ajoutera le budget non dépensé de 2020, soit 125 000 \$.

Les étapes préalables à la constitution d'un office sont expliquées. Pour mettre en place l'OCPG, organisme indépendant, il faudra une modification législative pour donner le pouvoir à la Ville de Gatineau. Une modification à la Charte de la Ville de Gatineau peut se faire de deux façons : par une loi privée ou par un projet de loi omnibus.

Une modification dans le cadre d'un projet de loi omnibus est privilégiée. Sinon, un projet de loi d'intérêt privé devra être déposé à l'Assemblée nationale du Québec à la demande de la Ville afin de modifier la Charte de la Ville de Gatineau. On explique les étapes pour un projet de loi privé.

Ces étapes doivent absolument être effectuées, au plus tard le 2 février 2021, pour que le projet de loi soit adopté à la période des travaux parlementaires du printemps 2021.

RECOMMANDATIONS :

CP-PS-2020-01

Accepter la formation d'un office de consultation publique sous la forme d'un organisme indépendant.

CP-PS-2020-02

Mandater l'administration pour entreprendre les démarches nécessaires afin que soient intégrées les modifications visant la Charte de la Ville de Gatineau dans le cadre d'un projet de loi omnibus ou, si nécessaire, de déposer un projet de loi d'intérêt privé afin de permettre à la Ville de créer un office.

CP-PS-2020-03

Prévoir un budget annuel de fonctionnement pour l'office de 800 000 \$.

CP-PS-2020-04

Mandater les services municipaux concernés à préparer les documents requis pour mettre en place l'office de consultation publique de Gatineau.

CP-PS-2020-05

Mandater l'administration à élaborer les documents pour la mise en place du droit d'initiative citoyenne en consultation publique.

CP-PS-2020-06

Autoriser le trésorier à reconduire le budget de 2020 (125 000 \$) à l'année 2021, d'augmenter le budget à 250 000 \$ en 2021 et 800 000 \$ pour les années suivantes.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier indique que le conseil veut créer un office de consultation public indépendant depuis l'élection de 2013 et que ce projet est inscrit dans le programme du conseil. Le modèle qui est présenté aujourd'hui a fait ses preuves à Montréal et il va répondre à nos besoins en matière de consultation publique. Le budget proposé est le tiers de ce qu'il en coûte à Montréal.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier propose d'ajouter une autre recommandation, soit celle de mandater le comité exécutif de faire l'analyse des économies potentielles qui viendraient diminuer l'impact budgétaire de l'office de consultation publique.

Monsieur le conseiller Mike Duggan a de la difficulté à voir l'importance de la création de cet office de consultation. Nous avons réussi à consulter, entre autres, pour les règlements de concordances sans une telle structure. Nous sommes en contraintes budgétaires et il n'approuve pas ce projet. Il a du mal à justifier une telle dépense.

Madame la conseillère Louise Boudrias parle du rapport sur l'implication du milieu. Le maire avait dit que Gatineau disposait de tous les moyens pour consulter. Elle croit que nous sommes trop tôt pour un tel office. Le maire à l'époque avait dit que ce serait fait à coût nul. De plus, il n'y a pas d'analyse fine sur les impacts budgétaires et les économies possibles. Elle est surprise quand on parle des ressources humaines dans la présentation. Ça ressemble à ce qu'il y avait au Bureau de l'ombudsman alors qu'on y a mis fin au Bureau de l'ombudsman. Est-ce que l'analyse des économies par le comité exécutif se fera avant les votes sur le budget. Quel sera le rôle de la Planification stratégique ?

Madame la conseillère Audrey Bureau croit que l'on devrait inclure une période de consultation des citoyens dans les prochaines étapes afin qu'on les consulte sur le modèle de consultation publique. Il s'agit d'une demande de la part du Regroupement des associations citoyennes. Madame Dagenais pense que ça pourrait être ajouté aux prochaines étapes. Madame Bureau demande un amendement afin que ce soit ajouté. Madame Dagenais va regarder l'impact d'une vaste consultation sur les échéanciers prévus.

Madame la conseillère Louise Boudrias veut comprendre les consultations qui resteraient à la Ville. Elle va envoyer un courriel avec des questions et les réponses pourraient être envoyées à tous les élus.

Madame la conseillère Renée Amyot salue la proposition qui est faite. On doit s'assurer que notre office soit inclusif pour les consultations. Il faut aussi consulter la population plus vulnérable. Elle demande quels genres de projets pourraient être amenés par les élus et si ces projets devront d'abord passer au conseil municipal? Madame Dagenais répond que tout projet devra passer par le conseil municipal ou le comité exécutif. Une procédure sera préparée éventuellement à cet effet. Pour le type de demande, il n'y a pas de restriction pour l'instant.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette propose que l'on consulte les citoyens et les associations sur nos pratiques en matière de consultation publique, sur la façon dont on consulte les citoyens (plutôt que sur la structure).

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin demande si les consultations publiques du CCU et autres continueront de se tenir. On lui répond que les processus légaux obligatoires vont se tenir de la même façon (comme le CCU et le CLP). L'office va intervenir en amont de ce processus.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon comprend que la semaine prochaine, les élus voteront pour la création d'un office de consultation et donc pour le 800 000 \$. Monsieur Tessier lui répond qu'avec le vote de la semaine prochaine, on votera pour la création d'un office et qu'un montant de 375 000 \$ sera disponible pour débiter les travaux de l'office. Pour le solde, ce sera voté au budget de 2022 et le comité exécutif reviendra avec des propositions pour diminuer le plus possible ce montant.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron, est d'accord avec madame Marquis-Bissonnette. L'office est nécessaire pour amener les consultations publiques plus loin et sécuriser les citoyens par rapport à une certaine indépendance. Elle appuie la proposition.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier se serait attendu à ce que les devoirs soient fait avant qu'on arrive aujourd'hui. Il réfère à la page du budget de la présentation. Il ne croit pas qu'il s'agit d'un budget conservateur. Nous devons voter au budget un montant de 375 000 \$, ainsi que la création de l'office. Il ne peut pas imaginer que l'on crée un office en septembre 2021 alors que le budget total ne serait pas obtenu. Quel est le budget alloué, tous services confondus, pour les consultations ? Comment peut-on nous demander de voter si les analyses d'économies n'ont pas été faites par le comité exécutif? Madame Dagenais indique que la compilation des budgets n'a pas été faite avec les différents services.

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier ainsi que monsieur le conseiller Daniel Champagne vont dans le même sens que monsieur Carpentier. Combien ça coûte? On veut le savoir avant de créer l'office de consultation. Nous n'avons pas assez d'informations encore.

Monsieur Bard indique le budget de 800 000 \$ pourrait permettre à l'office de débiter ses travaux. Dans le budget de 2021, on aura une enveloppe disponible de 375 000 \$ et pour poursuivre en 2022, il y aura un exercice pour aller chercher le maximum de fonds dans les services qui faisaient des consultations. L'unité de consultation va se poursuivre à la Planification stratégique pour certains dossiers. On parle de quatre ou cinq consultations par l'office de consultation par année.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette est convaincue qu'on peut faire des économies dans les mandats que l'on donnait à l'externe puisqu'on les fera désormais à l'interne.

Monsieur le conseiller Mike Duggan suggère de ramener le projet et les recommandations 01 à 05 au prochain mandat du conseil. Pour ce qui est de la recommandation 6, il propose d'autoriser le trésorier à reconduire le budget de 2020 (125K) à l'année 2021 au budget de la direction de Planification stratégique (pour aider avec les frais de personnel et de consultation jusqu'à ce que le nouveau bureau reçoive une attention plus sérieuse).

Madame la conseillère Audrey Bureau propose une 7^e recommandation : consulter le regroupement d'associations citoyennes sur le modèle proposé d'office de la consultation publique et d'évaluer l'impact d'une consultation publique de l'ensemble des citoyens de Gatineau sur l'échéancier. La proposition d'amendement de madame Bureau sera amenée aux discussions budgétaire.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier arrivera avec des propositions d'amendement la semaine prochaine.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier ne s'oppose pas à la création de l'office, mais à la façon de faire. Il veut des faits et non des anecdotes pour voter. Il faut un plan dynamique et comme nous n'avons pas l'information, il n'aurait pas honte de ne pas réaliser ce mandat.

La création de l'office de consultation sera votée au budget.

Fin du comité plénier public à 12 h 30.